

CHARTRE DE BONNE CONDUITE FORMATION A DISTANCE

La charte de bonne conduite représente le cadre que l'apprenant en formation à distance s'engage à respecter pour lui permettre un apprentissage qualitatif. Elle rappelle les règles de bonnes conduites à adopter tout au long du parcours de formation.

FORMATION SYNCHRONES OU PRESENTIEL

L'apprenant doit être équipé d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone en état de marche et s'assure que sa connexion est possible avec un débit suffisant. Assurez-vous de bien maîtriser les réglages, audio et vidéo de la plateforme pour activer ou désactiver le micro, votre webcam ou si besoin, mettre en place une image virtuelle derrière-vous.

Préparez l'organisation de votre prise de note, manuscrite ou sur un ordinateur.

Pour les formations synchrones, s'installer dans un endroit calme pour suivre la formation dans les meilleures conditions.

L'apprenant doit être présent le jour de la formation et ne pas arriver en retard. En cas d'absence, il contacte rapidement le service formation d'Athome Compétence à l'adresse suivante competences@athome-groupe.fr ou par téléphone 02 52 59 50 41.

Il est impératif de se connecter en avance de l'heure de début de formation mentionnée sur la convocation afin de pouvoir anticiper les possibles problèmes techniques et ne pas mettre le groupe en retard.

De se présenter au lieu de formation ainsi qu'en classe virtuelle en tenue correcte.

D'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir-être en collectivité pour le bon déroulement des formations.

Respecter la ou le spécialiste, expert en charge de la formation.

De ne pas couper la parole à l'intervenant ou autres stagiaires en demandant le droit à la parole. De s'exprimer poliment, les insultes ou autres attaques personnelles ne seront pas tolérées.

Soignez votre langage, exprimez-vous en Français clair et évitez les jargons, argots et autres langages SMS, que ce soit lors d'une formation synchrone ou en présentiel.

Couper son micro lorsque vous ne prenez pas la parole.

Dans le cas où vous devez vous absenter un court moment pour une urgence, n'hésitez pas à informer le formateur ou la formatrice ou à envoyer un message à l'intervenant dans le cadre d'une formation synchrone plutôt que de le faire par l'oral.

Pour ne pas être distrait durant la formation les différents outils de communication devront être éteints ou éventuellement mis en silencieux lorsque cela est possible.

En cas d'absence injustifiée le service formation se réserve le droit de facturer le coût de la formation à votre établissement comme le précise les CGV.

Il est formellement interdit d'enregistrer ou de filmer en tout ou partie les sessions de formation.

En cas de non-respect de ces règles et consignes des sanctions seront envisagées.

FORMATION ASYNCHRONE

L'apprenant doit être équipé d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone (privilégier l'ordinateur pour une qualité d'écran meilleure) en état de marche et s'assurer que sa connexion est possible avec un débit suffisant. Assurez-vous de bien maîtriser les réglages, audio et vidéo de la plateforme pour activer le son.

Préparez l'organisation de votre prise de note, manuscrite ou sur un ordinateur.

S'installer dans un endroit calme pour suivre la formation dans les meilleures conditions.

L'accès à l'espace de formation est personnel et vos codes de connexion ne doivent pas être transmis à un tiers. De même,

- Les ressources pédagogiques sont la propriété de l'organisme de formation et ne peuvent être reproduites pour un motif autre que l'apprentissage
- L'organisme de formation a connaissance de votre dernière connexion et de l'activité dans votre ou vos parcours de formation
- Vous vous engagez à transmettre les documents demandés à la date indiquée par le moyen indiqué.

- Vous vous engagez à réaliser l'ensemble des quizz au terme d'une capsule, d'une notion ou d'un parcours.
- En cas de soucis technique, vous devez prévenir l'organisme de formation dans les plus brefs délais.

En cas de non-respect de ces règles et consignes des sanctions seront envisagées :

- En cas de manquement à la charte, l'organisme de formation se réserve le droit d'appliquer des sanctions comme prévu dans le règlement intérieur qui régit les formations et qui a été remis à l'apprenant.

Les assistances techniques et pédagogiques restent vos interlocuteurs privilégiés pour répondre à vos questions :

competences@athome-groupe.fr

02 52 59 50 41